

**Certificat d'hérédité – Note d'information (à lire attentivement)**

Le certificat d'hérédité n'existant dans aucun texte légal, il n'est pas délivré. Afin de répondre aux organismes demandeurs, le formulaire ci-après permet de lister les héritiers et désigner le porte-fort. Aucun héritier ne doit être omis ; le conjoint légalement marié, les enfants reconnus ou adoptés, et s'il y a lieu les petits-enfants, parents, frères et sœurs, légataires particuliers ou universels. En cas de doute, il est prudent de contacter un notaire qui lui est compétent pour établir un certificat d'hérédité ou de notoriété après avoir effectué les recherches nécessaires. **Le maire ou les services municipaux n'ont aucune qualité ou compétence pour établir cette liste dont vous êtes seul responsable.** En revanche, **pour que cette attestation soit valable, vous devez la signer devant un officier d'état civil en votre mairie afin de légaliser votre signature.** En vous portant « Fort et Caution » pour les autres héritiers, vous devenez personnellement responsable de l'utilisation et de la répartition des fonds et des biens que vous recevez. N'oubliez pas qu'aucun héritier ne peut être écarté d'une succession et que vous leur êtes redevable de vos actions en leur nom, ils peuvent vous demander des comptes.

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné(e) (nom et prénom du signataire).....

Adresse.....

Certifie sur l'honneur (nom et prénom du défunt) :.....

Est décédé(e) le.....à.....

Et qu'il(elle) a laissé pour seul héritiers apparents :

<b>Lien de Parenté</b>	<b>Nom suivi du nom marital le cas échéant</b>	<b>Prénom</b>	<b>Adresse et éventuellement observations particulières</b>

Le(s) quel(s) seul(s) ont le droit de toucher et recevoir toutes les sommes qui peuvent revenir et appartenir à la succession du défunt susnommé.

**En foi de quoi, je me porte fort et caution au nom des autres cohéritiers.**

Fait à.....

Le.....

Signature (du porte fort)

Visa de l'officier d'état civil délégué
Vu pour légalisation de signature de
.....
Apposée ci-contre
Fait à Villiers-sur-Marne le.....